



Documentation Générale

Apprentissage

Licence Mécanique Chargé(e) de Conception de Processus et Industrialisation

(Bac + 3 – Licence Sciences technologies santé mention Sciences pour
l'ingénieur Parcours Mécanique)

Partenariat CNAM Pays de la Loire/ C.F.A. La Joliverie

le **cnam**
Pays de la Loire



Ce document vous est proposé par le C.F.A. la Joliverie, celui-ci vous permettra :

ENTREPRISE

- Vérifier que votre entreprise peut former un jeune qui prépare la Licence Mécanique Chargé(e) de Conception de Processus et Industrialisation
- Repérer la méthodologie pour accueillir un apprenti dans ce domaine de compétences,
- De déterminer les démarches à effectuer pour établir le contrat d'apprentissage.

APPRENTI

- De vous faire découvrir le Centre de Formation d'Apprentis,
- De vous présenter le principe de la formation par apprentissage,
- De vous expliquer le métier, la formation et le diplôme,
- De vous accompagner dans votre projet de formation.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Votre formateur conseil

ou

le secrétariat

02 51 71 36 20

Frédéric LUMIERE

flumiere@la-joliverie.com

Nos coordonnées

C.F.A. La Joliverie
141 route de Clisson
BP 43229
44232 St Sébastien/Loire Cedex
cfacfp@la-joliverie.com

Formation financée par les branches professionnelles et les Opérateurs de Compétence (OPCO).

SOMMAIRE

	Découvrir le Centre de Formation	1
	Le Centre de Formation d'Apprentis	1
	Les moyens humains et matériels au Centre	2
	Les résultats aux examens.....	3
	L'insertion professionnelle	3
	La qualité	4
	Le développement durable	5
	La Charte de l'alternance	5
	Les offres de services	6
	L'alternance pour les personnes en situation de handicap	5
	Choisir et vivre son alternance	7
	L'organisation de la communication tout au long du contrat	7-8
	Les rencontres régulières	
	Les outils de liaison	
	Le calendrier de l'alternance	9-10
	La formation à l'exercice du tutorat	11
	Former au métier et préparer la certification	12
	La fiche métier	12
	Le contenu de la formation en L3 CCPI	13
	Le rapport d'expérience professionnelle	14
	Valider le projet d'accueil et le projet d'apprentissage	15
	Le recrutement	15
	La procédure d'admission	15
	Les conditions à remplir pour signer un contrat d'apprentissage.....	15-16
	Le suivi administratif du contrat d'apprentissage	16
	Le financement de l'apprentissage.....	17
	Les aides financières accordées à l'entreprise	17
	Le statut et la rémunération de l'apprenti	18-19
	A noter	19



Découvrir le Centre de Formation la Joliverie

Depuis plus de 50 ans, le Centre de Formation de La Joliverie forme, par la voie de la Formation Continue ou de l'Apprentissage, les professionnels de demain.

Positionné principalement dans l'enseignement supérieur et sur l'alternance, nous proposons aujourd'hui 25 formations diplômantes ou certifiantes de la terminale BAC Pro au Bac + 5 dans les secteurs :

- Tertiaire (commerce - comptabilité – gestion – expertise comptable - social)
- Industriel (conception – méthodes – industrialisation – automatisation – maintenance – soudage)
- Bâtiment (Architecture métallique).
- Son U.F.A. Ste Anne situé à St Nazaire propose des formations dans le secteur de l'hôtellerie-restauration : [wwwhttps://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr](https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr)
- Son U.F.A. Notre Dame de l'Espérance à St Nazaire propose 2 formations par apprentissage [www. https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr](https://lyceesainteanne.paysdelaloire.e-lyco.fr)
- Son U.F.A. St Joseph à Chateaubriant propose 1 formation par apprentissage : <https://www.stjo-chateaubriant.fr>
- Son U.F.A. Ste Thérèse à St Nazaire propose 1 formation par apprentissage <https://www.lyceesainteanne.fr/ufa-apprentissage.fr>

Celles-ci sont accessibles sous contrat d'apprentissage (éventuellement sous contrat de professionnalisation).

Le Centre de Formation Professionnelle met à la disposition des entreprises son expérience en Formation Continue dans ses secteurs de compétence.

N'hésitez pas à consulter le site de La Joliverie : www.la-joliverie.com



1. Les moyens humains et matériels

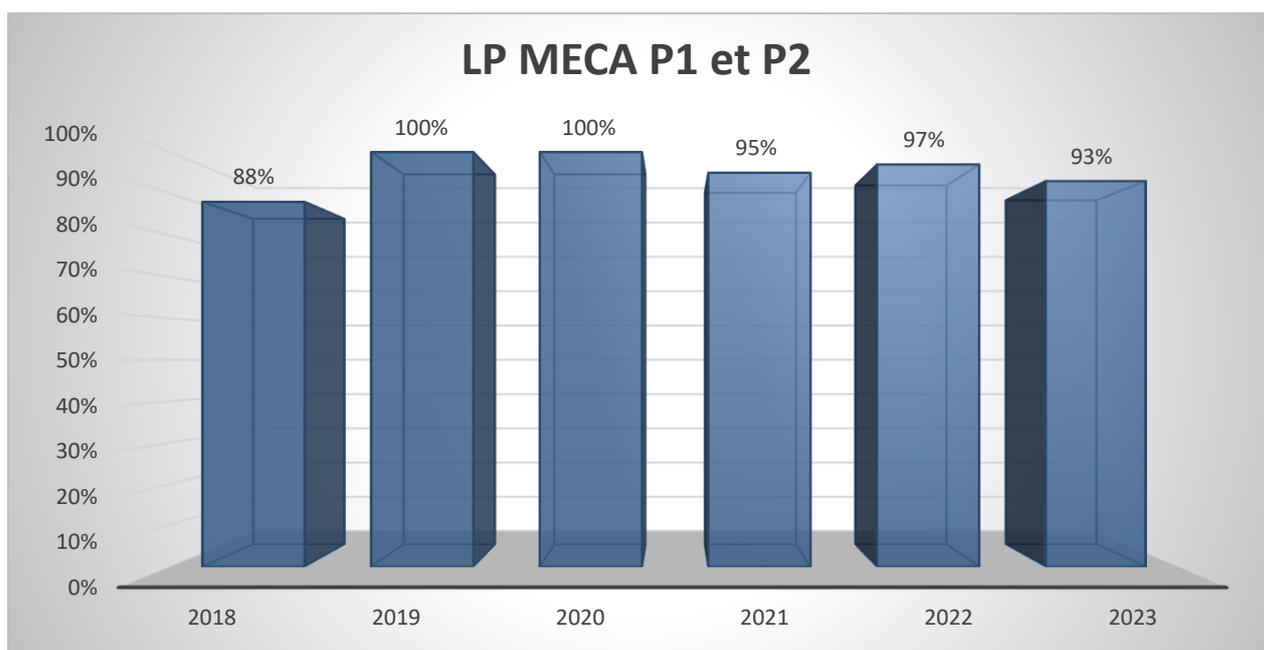
L'accompagnement personnalisé des apprenants tout au long de leur formation est assuré par une équipe de formateurs issus du monde professionnel, reconnus dans leur spécialité.

Le Centre de Formation dispose de moyens performants en adéquation avec les technologies et les matériels utilisés en entreprise.

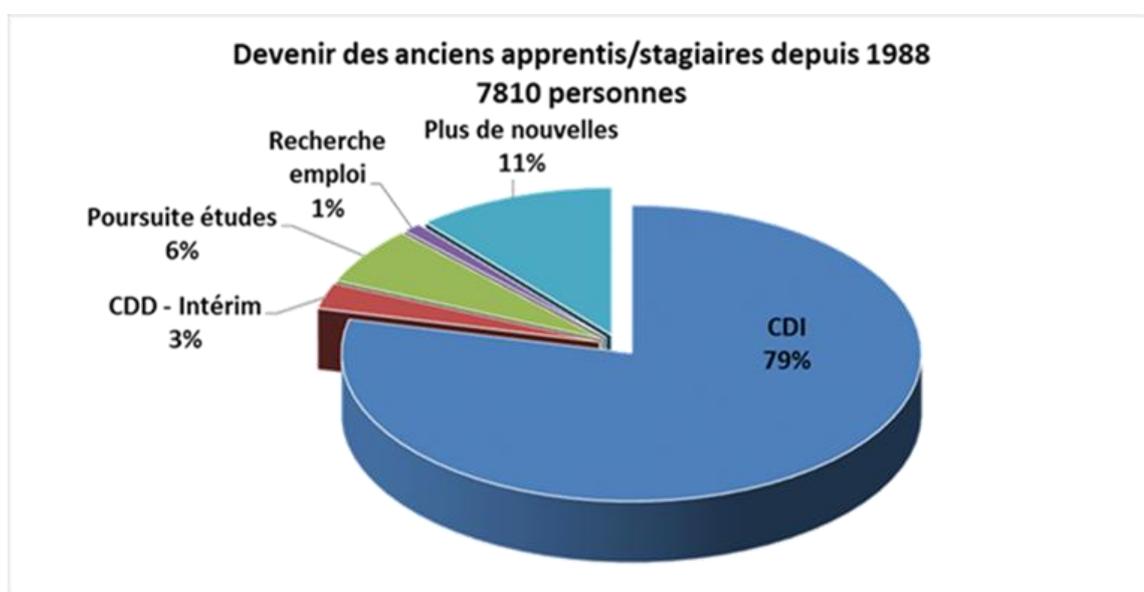
- 1 amphithéâtre
- 1 centre de ressource
- Bâtiments administratifs et pédagogiques de 9 000 m² dédiés à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage
- Bâtiments de 6 000 m² regroupant nos plateaux techniques.

Bureau d'études Structures Métalliques <ul style="list-style-type: none">• Logiciel DAO Autocad• Logiciel CAO TEKLA Structures et BOCAD• Logiciel de calculs Robot Millénium• Logiciel CFAO TOPSOLID (Tôlerie)	Bureau d'études Mécanique et Industrialisation <ul style="list-style-type: none">• Logiciel CAO CATIA et INVENTOR• Logiciel CFAO TOPSOLID (Usinage)• Logiciel O'DEVIS
Ateliers Mécanique <ul style="list-style-type: none">• 1 Perceuse Colonne/ 1 scie à ruban• Etablis de montage/servantes/poste à souder• 3 Centres d'usinage 3,4 et 5 axes (HAAS)• 2 Tours numériques 3 et 4 axes (HAAS)	Ateliers Structure Métallique <ul style="list-style-type: none">• 1 Poinçonneuse CN• 1 Banc de découpage oxy-plasma• 3 Presses plieuses (2 CN et 1 traditionnelle)• 2 Rouleuses à profils Grande Capacité• Chariot de soudage• 14 cabines de soudage
Laboratoires Automatisme / Electricité / Informatique <ul style="list-style-type: none">• Automates SIEMENS/SCHNEIDER/ROCKWELL et réseaux associés• IHM PROFACE, SIEMENS et SCHNEIDER• Supervision PC• Logiciel DAO électrique• Programmation VB SCRIPT et C#	Laboratoire Contrôle <ul style="list-style-type: none">• 2 Machines à mesurer tridimensionnelles (1 Numérique DEAMICRO-HITE et 1 manuelle TESA)• 1 Projecteur de profil (Mitutoyo)• 1 Colonne de mesure (TESA)
Pôle Robotique <ul style="list-style-type: none">• 2 cellules robotiques FANUC• 4 cellules robotiques YASKAWA• 2 robots humanoïdes NAO• 7 platines Motion – Axes numérisés YASKAWA• 1 robot collaboratif OMRON TM 12	

2. Les résultats pour la licence Mécanique



3. L'insertion professionnelle



4. La Qualité

Le Centre de Formation La Joliverie, conscient des enjeux et de l'intérêt d'une démarche d'amélioration continue, s'est engagé dans un processus Qualité en 1993.

Nos priorités majeures, avec la participation de l'ensemble du personnel administratif et pédagogique, est d'assurer la pérennité et l'amélioration continue de notre système de management de la qualité,

Toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réussite de cet engagement sont mises en œuvre afin de parvenir à concrétiser notre volonté de satisfaire nos clients, d'être à leur écoute et d'assurer une amélioration continue de nos services.

Notre politique est donc fondée sur trois axes majeurs :

1. L'écoute attentive et la satisfaction de nos clients (apprentis et partenaires),
2. Le développement des relations de partenariat avec les donneurs d'ordre et les prestataires,
3. Le positionnement de notre système qualité comme un outil de management et d'amélioration continue.

Le Centre de Formation La Joliverie est **certifié QUALIOPi depuis le 17 mars 2021** et répond aux nouvelles exigences Qualité de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette certification s'applique sur :

- Les actions de formation,
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- Les actions de formation par Apprentissage



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



5. Le Développement durable

« Le développement durable est une démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Aujourd'hui, il est impératif que toutes les générations agissent dans une logique de développement durable. Le Centre de Formation est un lieu où se côtoient des personnes, il est donc important qu'il soit un vecteur de communication vis-à-vis du développement durable.

Ce projet s'inscrit dans notre Système Qualité. Tous les acteurs de la formation, notamment les apprenants, sont donc force de proposition pour améliorer notre processus de formation.

6. La charte de l'alternance : les engagements des partenaires

La formation par alternance doit son efficacité à la juste complémentarité entre l'entreprise et le Centre de Formation. Elle doit sa réussite à la collaboration étroite des 3 acteurs que sont : l'apprenti, le tuteur, l'équipe de formateurs. Du partenariat qui s'instaure dépend la qualité de la formation que reçoit le jeune au cours de son contrat.



7. Les offres de service

L'hébergement

L'organisme « Action Logement » propose une aide « mobili-jeune » pour l'accès au logement des jeunes en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Pour plus de renseignements : www.actionlogement.fr

Une résidence étudiant / apprenti est accessible sur le site de St Sébastien / Loire. Pour toute information, vous pouvez contacter la MAISON BSR, 95 Rue des Hauts Pavés, 44000 NANTES au 02 51 17 84 62.

La restauration

Un espace de restauration est accessible aux étudiants apprentis et stagiaires. Dans ce cas, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide des financeurs de la formation, pour le repas.

Un espace de convivialité dédié à l'Enseignement Supérieur est également mis à disposition.

Les frais annexes

La Loi du 5 septembre 2018, relative à la réforme de la formation professionnelle, précise que les Opérateurs de Compétence (financeurs des formations par apprentissage) prennent en charge les frais annexes à la formation, dès lors qu'ils sont financés par le CFA :

- ✓ Restauration : 3 € par repas pris au self de La Joliverie,
- ✓ Hébergement : 6 € par nuitée prise dans un hébergement conventionné par le CFA

En fonction de l'OPCO financeur du contrat d'apprentissage, les prises en charge ci-dessous peuvent varier :

- ✓ Dotation 1^{er} équipement pédagogique
- ✓ Aide à la mobilité internationale.

8. L'alternance pour les personnes en situation de handicap

Le CFP-CFA La Joliverie accueille les personnes en situation de handicap en leur permettant d'accéder à des postes en milieu ordinaire de travail et de formation.

Les besoins spécifiques aux personnes sont étudiés afin d'offrir un accompagnement et des réponses adaptées à chaque situation. Pour un accueil optimum, le Référent handicap du CFP-CFA prend contact avec la personne plusieurs mois avant le démarrage de sa formation.

Afin de faciliter l'accès des handicapés à l'entreprise et au Centre de Formation (sans limite d'âge), des aides spécifiques sont mobilisables auprès notamment de l'AGEFIPH (secteur privé) / FIPHFP (secteur public).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le référent handicap :

Madame Katell GALISSON, kgalisson@la-joliverie.com

Choisir et vivre son alternance

L'organisation de la communication tout au long du contrat

Pour le suivi de l'apprenti, le CFA la Joliverie vous propose :

► Des rencontres régulières

Réunion Entreprise

Acteurs :

Tuteurs, responsables entreprise, direction CFA, équipe pédagogique

Objectifs :

- présenter le processus de l'alternance sous ses aspects administratifs, organisationnels et pédagogiques
- apporter des précisions sur la formation suivie par le jeune : objectifs, contenus de formation, modalités d'évaluation
- envisager les axes de formation en entreprise

En début de formation

Suivi en entreprise

Acteurs :

Tuteur, apprenti, formateur-suiveur

Objectifs :

- évaluer les compétences mises en œuvre en situation de travail
- échanger sur la progression professionnelle de l'apprenti
- envisager les travaux à confier à l'apprenti

2 suivis minimum par an

► Des outils de liaison

Portail C.F.A. - YPAREO

Acteurs :

Tuteurs, apprentis, suiveurs, équipe pédagogique

Objectifs :

- suivre le parcours de l'apprenti au CFA :
 - son emploi du temps,
 - son assiduité,

Accès Internet permanent

Les dates à retenir en 2024

- Rentrée des apprentis : 16 septembre 2024
- Réunion des entreprises : jeudi 10 octobre 2024

Pour information, les horaires de cours sont les suivants

- Lundi : 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15
- Du Mardi au vendredi : 8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 15 – 17 h 15

Préparation aux examens

Conformément au cadre législatif, une préparation spécifique est organisée au C.F.A. La Joliverie. Celle-ci est directement incluse dans le calendrier d'alternance.



La formation à l'exercice du tutorat

Pour vous aider dans votre mission de tutorat,
Pour organiser la formation, le suivi et l'accompagnement du jeune,
Le CFP CFA la Joliverie vous propose une formation en 5 modules.



Cette formation s'appuie sur votre expérience. Elle vous donnera l'occasion de rencontrer d'autres tuteurs, d'échanger sur votre mission auprès du jeune.

Vous ferez le point sur :

- vos compétences en matière de tutorat,
- l'examen que prépare le jeune,
- les outils d'alternance proposés par le CFP CFA.

Vous trouverez des réponses concrètes aux questions que vous vous posez :

- le rôle du tuteur,
- l'organisation dans l'entreprise pour encadrer le jeune,
- l'accueil, puis l'intégration du jeune dans l'entreprise,
- la transmission et l'apprentissage du métier,
- le parcours du jeune dans l'entreprise, les activités qu'il peut réaliser,
- l'évaluation du travail réalisé par le jeune.

Orientée sur des travaux pratiques, la formation permet de réaliser des outils et d'élaborer une référence dans l'apprentissage du métier préparé par le jeune.

Coût pour une formation de 3 journées : 510 €

Apprendre le métier

La fiche métier

A partir du cahier des charges, le chargé de conception de processus et industrialisation conçoit, optimise et organise l'ensemble des méthodes de production/fabrication de biens ou de produits (faisabilité, capacité, fiabilité, rentabilité), selon les impératifs de productivité et de qualité. Associé à la conception de nouveaux produits, il prend en charge leur industrialisation. Il propose des modifications de méthodes de fabrication afin d'améliorer la productivité tout en garantissant le respect de la qualité, des délais et des coûts.

- Service Méthodes
- Service Industrialisation
- Service Amélioration Continue

CONCEPTION ►

- Concevoir, étudier, définir et/ou optimiser les méthodes et les procédés de fabrication (gammes opératoires, ...)
- Valider la faisabilité technique d'une affaire
- Assister le bureau d'études ou le client dans la conception des produits
- Concevoir ou adapter les outillages et les décrire sous forme de plans, schémas, cahier des charges, ...

METHODES - INDUSTRIALISATION ►

- Elaborer, superviser et/ou contrôler la conformité des dossiers de fabrication ou d'industrialisation
- Préparer les différentes phases du process de fabrication
- Sélectionner les fournisseurs, les sous-traitants
- Valider un processus
- Améliorer un processus existant
- Suivre et analyser les données des contrôles du processus, des procédés ou produits (mesure, relevé, tableaux de bord, indicateurs...)
- Mettre à jour et analyser les supports de suivi de production
- Ordonnancer et planifier la production d'un secteur

MANAGEMENT – COMMUNICATION ►

- Apporter un appui technique au client et aux équipes de production
- Piloter un projet

les axes de formation

La culture technique du titulaire doit lui permettre de :

- **S'INFORMER ET COMMUNIQUER**
 - Suivre et mettre à jour l'information technique, scientifique, technologique, technique, réglementaire
 - Echanger avec les fournisseurs, les sous-traitants et les techniciens
 - Fixer et suivre les étapes clés d'un projet
- **TRAITER ET ANALYSER**
 - Elaborer les documents de fabrication et le programme d'usinage (F.A.O.)
 - Elaborer des essais en collaboration avec les fournisseurs
 - Estimer le temps et les délais de fabrication
 - Proposer les marges de progrès des processus existants
- **CHOISIR ET DECIDER**
 - Valider les capacités et les capabilités Machine
 - Rechercher et sélectionner les moyens de fabrication
 - Proposer et argumenter des modifications de la pièce liées aux difficultés techniques et aux surcoûts de production
 - Valider par simulation le processus de fabrication
- **METTRE EN OEUVRE**
 - Concevoir le modèle numérique des outillages en utilisant un logiciel de C.A.O.

Le contenu de la formation

Unités de formation	Nombre d'heures
ETR102 - Communication et Information scientifique	34
UTC604 - Mathématiques pour Ingénieur	50
ANG320 - Anglais Professionnel	50
UTC402 - Introduction à la Mécanique des solides déformables	34
UTC405 - Notions fondamentales sur les Matériaux	30
FAB112 - Démarche et outils de conception des systèmes	60
Gestion de projet	8
FAB101 - Procédés d'obtention des préformes	58
FAB104 - Maitrise statistique de la production	50
FAB208 - Démarche de conception Produit Process	50
MP03 - F.A.O. Avancée	38
MP04 - Amélioration Continue	28
	490

- Les U.E. font l'objet chacune d'une évaluation écrite soit en cours de formation soit en fin de module.
- L'expérience professionnelle fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance.

N.B. : Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national (diplôme en cours de ré-accréditation).

Le projet tutoré

Pendant les périodes en entreprise, l'apprenti doit mener un projet tutoré, dont la définition fera l'objet d'une concertation avec le tuteur pédagogique (C.F.P. La Joliverie) et le tuteur référent en entreprise.

Le projet tutoré permet de mener une étude dans sa globalité. Selon le contexte d'intégration dans l'entreprise, le sujet pourra être orienté sur :

- l'industrialisation d'un nouveau produit ;
- l'amélioration d'un processus existant ;
- la mise en œuvre des différentes étapes associées à l'ordonnancement, au lancement et au suivi de fabrication.

Il a pour objet de mettre en œuvre et de vérifier tout ou partie des compétences suivantes selon la nature de la mission confiée :

- Déterminer la capacité de l'entreprise à réaliser l'intégralité ou non d'une affaire
- Déterminer les interventions de sous-traitance en fonction des domaines d'expertise (taillage, traitement,...)
- Valider les capacités et les capabilités Machines
- Rechercher les moyens les plus adaptés
- Estimer le temps et les délais de fabrication
- Proposer et argumenter des modifications de la pièce liées aux difficultés techniques et aux surcoûts de production
- Déterminer les outillages à mettre en œuvre
- Concevoir le modèle numérique des outillages en utilisant un logiciel de C.A.O.
- Identifier les informations nécessaires à la rédaction des documents de fabrication
- Réaliser les documents utiles à la fabrication
- Choisir la machine et les outils (techniques et disponibilités)
- Elaborer un programme d'usinage sur logiciel F.A.O.
- Formuler une demande auprès des fournisseurs pour mettre en œuvre un nouvel outil, un nouveau procédé...
- Elaborer des essais en collaboration avec les fournisseurs
- Sélectionner le fournisseur ou le sous-traitant répondant aux exigences
- Valider par simulation le processus de fabrication
- Définir ou superviser la réalisation de tests, essais de fabrication, de production (montage, outillage, prototype, série)
- Réaliser des ajustements techniques à partir des résultats de tests et d'essais
- Etablir le coût réel de l'affaire
- Proposer des marges de progrès des processus existants
- Identifier les besoins d'évolution technique (équipement du parc-machines)
- Suivre et analyser les données des contrôles du processus, des procédés ou des produits
- Mettre à jour et analyser les supports de suivi de production
- Ordonnancer et planifier la production d'un secteur

Le projet tutoré donne lieu à la rédaction d'un rapport professionnel. Dans ce rapport, l'apprenti doit faire apparaître l'ensemble de sa démarche de travail qui conduit à l'élaboration de préconisations pour l'entreprise. Il prendra soin de décrire les solutions qu'il a envisagées et d'argumenter sur les choix de mise en œuvre préconisée. La validation tiendra compte à la fois de la pertinence des préconisations proposées et du respect de la démarche de conduite de projet.

Valider le projet d'accueil et le projet d'apprentissage

I. Les conditions à remplir par l'apprenti pour signer un contrat d'apprentissage

Critères d'admission

- Avoir moins de 30 ans* à la signature du contrat d'apprentissage,
- Etre titulaire du :
 - B.T.S. M.A.I. C.R.S.A. ; C.P.I. ; A.T.I. ; C.P.R.P. ; C.I.M.
 - B.U.T. G.M.P.
 - Classes préparatoires
- Cette formation concerne également :
 - Toute personne ayant bénéficié d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), validation des études supérieures (VES), ou validation des acquis professionnels (VAP 85).
- Avoir été reçu en entretien individualisé par un formateur du C.F.A.

*Dérrogation possible sans limite d'âge pour : les apprentis préparant un diplôme supérieur à celui obtenu, les travailleurs en situation de handicap, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme visé, les bénéficiaires du RSA et les sportifs de haut niveau.

La procédure d'admission

Pour s'inscrire, les candidats doivent répondre aux critères énumérés ci-dessus.

Les étapes de la procédure

1. Après étude du dossier, les candidats seront convoqués à un entretien.
2. A la suite de l'entretien, la décision (acceptation, attente ou refus) sera notifiée par courrier
3. En cas d'acceptation : le candidat devra confirmer son engagement.
4. Affectation en entreprise

Le C.F.A. La Joliverie propose le candidat à plusieurs entreprises.

Le candidat peut rechercher lui-même son entreprise d'accueil. Dès l'obtention d'une réponse positive, le candidat transmettra, au C.F.A. La Joliverie, les coordonnées de l'entreprise. Le centre contactera l'entreprise pour vérifier l'adéquation du projet d'accueil de l'entreprise avec la formation choisie et expliciter les modalités administratives.

Décision définitive

Le candidat sera définitivement accepté dès l'obtention du diplôme et dès la signature du contrat d'apprentissage. A charge pour lui de faire parvenir une photocopie certifiée conforme du relevé de notes du diplôme au C.F.A. et de prévenir son futur employeur.

Ce contrat d'apprentissage sera établi entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année en cours.

Pour les candidats en attente...

Chaque mois, en fonction des places disponibles, les dossiers des candidats seront réexaminés.

L'acceptation du candidat devra être confirmée et sera suivie de l'étape affectation en entreprise.

Attention : Le CFA la Joliverie examine la recevabilité des dossiers, c'est l'entreprise qui embauche le candidat.

II. Les conditions à remplir par l'entreprise pour signer un contrat d'apprentissage

S'assurer que le maître d'apprentissage dispose :

- d'un niveau de formation au moins égal à celui de l'apprenti et au moins 1 an d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité,
ou
- d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans ce domaine d'activité.

NB : un maître d'apprentissage peut former au plus 2 apprentis à la fois.

Il est vivement conseillé que le maître d'apprentissage ait suivi une formation à l'exercice du tutorat, selon les branches professionnelles.

III. Le suivi administratif du contrat d'apprentissage

Le dépôt du contrat d'apprentissage par l'employeur se fait auprès de l'opérateur de compétences référent de l'entreprise (O.P.C.O.).

Il appartient donc à l'entreprise de contacter son O.P.C.O. afin d'obtenir les documents relatifs :

- au contrat d'apprentissage,
- à la déclaration en vue de la formation d'apprentis.

Dès que l'entreprise a donné son accord pour accueillir un apprenti, le C.F.A. La Joliverie vous transmettra :

- un contrat d'apprentissage pré-rempli des données liées à la formation.
- une convention de formation par apprentissage sera établie entre le CFA La Joliverie, l'entreprise et l'apprenti.

Il appartiendra à l'entreprise d'envoyer à son OPCO le contrat d'apprentissage dûment complété et la convention de formation.

L'entreprise doit veiller à :

- établir la Déclaration Unique à l'Embauche auprès de l'URSSAF, via le site internet www.due.fr
- programmer la visite médicale d'embauche (au plus tard dans les 2 mois qui suivent la date d'embauche).

IV. Le financement de l'apprentissage

Les sections en Apprentissage sont financées au contrat par les Opérateurs de Compétence (OPCO).

Un Niveau de Prise en Charge par formation a été défini suite à un accord entre France Compétences et les branches professionnelles.

La volonté du C.F.A. La Joliverie est d'appliquer un coût de formation correspondant au niveau de prise en charge de votre branche professionnelle, dans les conditions actuelles de financement.

En conséquence, l'entreprise ne supporte pas de « Reste à charge ».

V. Les aides financières accordées à l'entreprise

Exonération de charges sociales

L'exonération des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle est maintenue, mais dans une limite fixée par décret. Celle-ci a été fixée à 79% du SMIC en vigueur au cours du mois considéré.

Avantages pour l'employeur

L'employeur peut anticiper ses besoins de compétences en formant un jeune. Il peut former le maître d'apprentissage du jeune. Les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO. Réduction générale des cotisations patronales (ex-réductions Fillon) en périmètre complet : incluant l'AGIRC-ARRCO et l'assurance chômage.

Une aide unique de 6 000 € maximum est accordée à l'employeur pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat d'apprentissage et du contrat de Professionnalisation pour tout contrat conclu jusqu'au 31/12/2024.

VI. Le statut et la rémunération de l'apprenti

Le statut de l'apprenti

Celui-ci a le statut d'apprenti en section de Licence en contrat d'apprentissage et salarié de l'entreprise.

L'entreprise s'engage à former l'apprenti et assurer complètement cette formation.

L'apprenti s'oblige en retour, en vue de cette formation, à travailler pour son employeur pendant la durée du contrat, à suivre la formation dispensée au Centre de Formation et en Entreprise, ainsi qu'à se présenter aux épreuves de l'examen.

Contrat d'apprentissage

- Il pourra débuter entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année en cours.
- Ce contrat doit être signé avant de commencer à travailler.
- Il prévoit une période d'essai jusqu'à l'échéance des 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.
- La durée du contrat d'apprentissage est d'un an.

Rémunération brute minimale mensuelle (% du SMIC)			
Décret N°2018-1347 du 28/12/2018			
Age	1^{ère} année de cycle de formation	2^{ème} année de cycle de formation	3^{ème} année de cycle de formation
16-17 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %		

Dernière valeur du SMIC horaire au 01/01/2024 : 11.65 €

- L'apprenti, rentrant en licence de Mécanique après un BTS ou un BUT ou une formation de niveau 5 équivalent, est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale au cycle de licence.

La rémunération appliquée est celle d'une 3^{ème} année

- Si l'apprenti conclut un second contrat d'apprentissage, sa rémunération est au moins égale à celle, correspondant à la fraction du SMIC, qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.

Convention collective

Dans certains cas, des dispositions conventionnelles ou des conventions collectives peuvent prévoir une majoration de cette rémunération. En conséquence, il revient à l'employeur de s'informer sur le montant de la rémunération de son apprenti.

Carte nationale d'Apprenti-Etudiant des Métiers

Tout apprenti de moins de 30 ans a droit à l'attribution de cette carte et bénéficie des mêmes avantages qu'un étudiant. Elle est remise en début de formation



Protection sociale / Mutuelle

L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise, assurance maladie et accident du travail.



Congés payés

L'apprenti bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

A noter

La législation qui s'applique pour les formations destinées aux salariés et aux demandeurs d'emploi et les règles de fonctionnement utilisées par les différents organismes : Ministère du Travail, France Compétences, ..., étant susceptibles d'évoluer au cours du déroulement de la formation, le C.F.A. LA JOLIVERIE et le CNAM Pays de la Loire ne peuvent pas être tenus responsables d'éventuelles modifications. Par contre, ceux-ci en informeront les apprentis, et en concertation avec le groupe, s'engagent à ce que les conditions de déroulement de la formation soient les plus satisfaisantes possibles pour l'insertion professionnelle et la formation.

L'examen est régi par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il est susceptible d'évoluer dans sa dénomination, son contenu, son régime de dispense ou dans le calendrier du déroulement des épreuves.



